

Formulaire Inscription
FOIRE AUX JOUETS
17 novembre 2024
10H-18H
Salle Kejadenn, LOGONNA-DAOULAS

Identité :

Mme/Mr :

Adresse :

Ville :CP.....

Tel :

Email :@.....

*Si votre enfant participe, merci d'écrire ici nom/prénom
et classe de l'enfant :*

Conditions de réservation :

Tarifs :

- **4€ le mètre**

*Le premier mètre est à moitié prix pour les primaires de l'école Josette Cornec.
Si votre enfant prend 3 mètres : 10 euros*

Je réserve :mètre(s) à€ =€

- **3€ le sandwich** : (merci d'indiquer le nombre)

Sandwich jambon/beurre : =€

Sandwich : pâté/cornichon : =€

Totaux:€

L'emplacement sera réservé à réception du **dossier complet** : bulletin d'inscription daté et signé, règlement de la foire aux jouets signé précédé de la mention « lu et approuvé », copie recto-verso de la carte d'identité, chèque à l'ordre de l'APE Josette Cornec Daoulas à l'adresse suivante : 3 route de la Gare 29460 Daoulas.

Je déclare sur l'honneur : de ne pas avoir participé à plus de deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile et j'atteste avoir lu le règlement au verso et en accepte toutes les conditions.

Fait à le2024.

Signature :

Règlement de la foire aux jouets

1. Le tarif journée est de 4 euros le mètre, (table et chaise comprises). Toute inscription sera définitive et non remboursable après la clôture des inscriptions. Aucun lieu de placement précis ne pourra être demandé.
2. L'installation s'effectue entre 08h00 et 9h45. La vente sera ouverte au public à partir de 10h jusqu'à 18h00. Le démontage des stands et le remballage sont interdits avant la clôture de la manifestation, sauf autorisation express des organisateurs.
3. Chaque exposant présente lors de son arrivée au vide grenier, sa carte d'identité.
4. L'entrée de la foire aux jouets est de 1 euro par personne. Gratuit pour les – de 12 ans.
5. Si l'exposant est un élève primaire de Josette Cornec, un parent ou un représentant légal doit rester sur place.
6. Seule la vente de jeux et de livre est autorisée. Nous n'accepterons pas de matériels de puériculture.
7. Tout vendeur professionnel est interdit sur le vide grenier.
8. Pas de portant et affichage interdit. Jouets sous les tables tolérés tant qu'ils ne dépassent pas des tables.
9. Les exposants doivent respecter les limites des emplacements, laisser les allées et les issues de secours dégagées.
10. Chaque exposant s'engage à tenir son stand ouvert de 10h00 à 18h00 et à quitter les lieux en ayant débarrassé et nettoyé l'espace occupé.
11. La vente de boissons et de petite restauration est strictement réservée à l'association organisatrice.
12. L'association se réserve le droit de récupérer les emplacements non occupés après 09h30 et d'en disposer sans que l'exposant puisse prétendre au remboursement des sommes versées ni à des indemnités quelconques.
13. Il est autorisé de stationner son véhicule sur le parvis de la salle Kejadenn pour le déballage des jouets mais l'exposant est prié de se garer dès la fin du dépôt de ses affaires sur les parkings annexes. Il ne peut y avoir de stationnement sur le parvis de la salle de Kejadenn entre 10h et 18h.
14. L'équipe organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol et de détérioration de matériel ou de véhicule et se réserve le droit de faire évoluer ce règlement.
15. Le règlement par chèque et la copie de la pièce d'identité sont joints au bulletin d'inscription.
16. Le présent bulletin est à retourner à l'organisateur **avant le 04 novembre** à l'adresse suivante :
3 route de la Gare 29460 Daoulas.

Si vous avez des questions ou des demandes particulières, vous pouvez nous contacter au 06.03.94.66.76 ou à ape.daoulas@gmail.com.

POSSIBILITE DE RESTAURATION SUR PLACE

Signature :